Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le 26 JAN. 2017
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_004-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_004

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept, le dix neuf janvier à quatorze heures trente, *le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au sein du Groupe d'Action Locale Grand Verdon

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Anne-Marie COLOMBANI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie DUFOUR pouvoir à Alain VIGIER, Franck AMBROSINO pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Grégory LOEW, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Fabien MATRAS, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :
Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine NICCOLETTI, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Transmis le :

Au Représentant de l'État,
conformément aux dispositions
de la loi du 2 mars 1982

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_004-DE

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Verdon est une association loi 1901, porté par le Pays Asses-Verdon-Vaïre-Var (Pays A3V) et le Parc Naturel Régional du Verdon.
Sélectionné en 2013 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2020 intitulé « Le Verdon réinvente sa ruralité : conforter la transition économique, sociale et écologique du Verdon », le GAL regroupe 81 communes qui s'étendent du sud des Alpes de Haute-Provence au Haut Var.
Ce sont ainsi près de 1,9 millions d'Euros du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural qui vont être mobilisables afin de soutenir les projets du territoire.
Le GAL est constitué d'une Assemblée générale (75 membres), répartis en deux collèges public et privé, et d'un Conseil d'administration (28 membres) dont le rôle est de sélectionner les projets et de programmer les crédits LEADER .
S'agissant du collège public, l'Assemblée générale se compose de représentants d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de territoires de projets, des Départements du Var et des Alpes de Haute-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Six communes membres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (Sillans-la Cascade, Salernes, La Roque-Esclapon, Comps-sur-Artuby, La Bastide, Bargème) sont intégrées au Groupe d'Action Locale Grand Verdon.
Il est donc proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les communes précitées pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Groupe d'Action Locale du Grand Verdon.
Sont candidats :

Madame Nicole FANELLI en qualité de représentant titulaire
Monsieur Christophe CARRIERE en qualité de représentant suppléant

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.
Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 19 janvier 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.